

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1941)
Heft: 10

Artikel: Examens pédagogiques des recrues et réforme de l'enseignement
Autor: Chantrens, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Examens pédagogiques des recrues et réforme de l'enseignement

N'est-ce pas Napoléon lui-même qui a affirmé que la valeur morale comptait pour les trois quarts dans la force d'une armée ? L'événement a maintes fois — et tout récemment encore — vérifié cet aphorisme. Notre armée est donc intéressée à ce que l'école jette les bases, pour le moins, de la préparation morale de la jeunesse. A ce titre, les examens pédagogiques des recrues qui viennent d'être réintroduits sous une forme nouvelle, seront certainement utiles.

On peut en effet résumer les éléments constitutifs de la valeur morale d'un soldat dans l'expression « force de caractère ». Or la force de caractère, considérée du point de vue spécialement militaire, est en bonne partie fonction de l'amour *raisonné* du pays, c'est-à-dire fondé sur la connaissance des raisons d'ordre plus particulièrement géographique, historique et civique qui justifient cet amour. C'est la connaissance de ces raisons qui cultive et développe la fermeté du sentiment national — partant la fermeté de caractère du soldat — bien plus que la mémorisation pure et simple des noms de lieux géographiques, des récits de faits historiques et des énumérations d'autorités politiques. Il se trouve d'ailleurs que cette façon *analytique* d'examiner toutes les branches du programme scolaire est la plus propre à atteindre le but réel de l'enseigne-

ment : la culture de l'intelligence, par opposition au gavage de la mémoire. L'école et l'armée y ont donc un égal avantage. Malheureusement les programmes d'études sont trop chargés pour permettre cette primauté de l'éducation sur l'instruction. Il conviendrait donc de les alléger : tel est précisément l'objectif — pour parler militaire — des nouveaux examens pédagogiques des recrues.

Le règlement élaboré à leur sujet par le Département militaire fédéral ne laisse pas de doute à ce sujet. « Les examens, précise-t-il, doivent être organisés de manière à exercer une influence favorable sur le choix de la matière d'enseignement en général, et sur la façon de traiter les branches civiques en particulier. » Influencer le *choix* de la matière d'enseignement dans le sens d'une limitation de cette matière, et la façon de traiter les branches civiques dans le sens éducatif et national : c'est net.

Voyons maintenant la pratique de ces examens. Plutôt que d'un examen, il s'agit d'une discussion entre l'expert, qui la dirige, et des groupes de six recrues, autant que possible de même profession, se succédant devant lui de demi-heure en demi-heure. « En partant d'un sujet quelconque, stipule l'ordonnance d'application, — sujet se rapportant à la vie quotidienne, à l'activité professionnelle des recrues, à des événements actuels, et notamment aussi à la vie publique au sein de la commune, du canton et de la Confédération, — on fait intervenir dans la discussion des questions de géographie, d'économie nationale, d'histoire et de connaissances civiques... Les questions posées, *faisant appel à la réflexion*, doivent permettre en premier lieu de déterminer le degré d'aptitude des candidats à discerner les rapports entre les faits, leur enchaînement et leur action réciproque. C'est ce degré d'aptitude, et le savoir découlant de la réflexion, qui entrent surtout en ligne de compte pour la fixation de la note. *L'absence de mémoire ne jouera un rôle que si elle est particulièrement frappante.* »

On le voit : on insiste à dessein sur la prépondérance des questions de réflexion. Nos soldats en herbe savent-ils, par exemple, à la simple lecture de la carte, expliquer comment les faits géographiques conditionnent les faits économiques ? Ou bien sont-ils capables de rechercher les causes profondes, et de tirer les conséquences immédiates ou lointaines d'un événement historique ? Ou bien encore, conçoivent-ils le jeu, la valeur et la logique de nos institutions politiques ? Ou enfin, ont-ils le sentiment de leurs obligations envers le pays ancien qui a forgé notre indépendance et nos libertés, et envers le pays actuel qui s'efforce d'assurer à chacun le maximum de bien-être matériel et de justice sociale ?

On le voit également : les examens pédagogiques des recrues ne font pas fi du savoir pur, formel, livresque, qui sert au contraire, avec le savoir acquis hors l'école et les manuels, de sujet de réflexion. Mais ils postulent — avec Pestalozzi, Vinet et les réformateurs pédagogiques modernes — qu'il n'importe pas beaucoup que ce savoir se soit peu ou prou effacé de la mémoire, pourvu que l'intelligence ait saisi et retenu le sens des réflexions auxquelles l'école l'a exercé à se livrer, et surtout pourvu que cette faculté d'analyse soit demeurée vivace. Telle une fleur, qui peut perdre son éclat et même se faner tout à fait, moyennant qu'elle ait donné son fruit...

* * *

L'idée maîtresse des nouveaux examens pédagogiques des recrues est d'ailleurs conforme aux vœux de l'opinion publique et du corps enseignant au sujet de la réforme de l'enseignement.

C'est ainsi que le Grand Conseil vaudois — pour ne citer l'avis que d'un seul canton —, dans sa session extraordinaire de janvier dernier, a invité le Conseil d'Etat à mettre à l'étude la question de l'allègement des programmes, en portant l'accent « sur les nécessités de l'éducation nationale ». Et quant aux instituteurs de la Suisse romande, entre autres, ils demandent

depuis longtemps que programmes et manuels soient expurgés, et ils se proposent de mettre à l'ordre du jour de leur prochain congrès la question de l'éducation nationale.

Il y a donc lieu de croire que — le stimulant des examens pédagogiques des recrues aidant — les réformes souhaitées se réaliseront peu à peu dans tout le pays.

Et c'est pourquoi, à mon avis d'expert aux dits examens et d'instituteur, on est en droit de fonder sur eux beaucoup d'espoir touchant plus particulièrement la « défense spirituelle du pays ».

Lieut.-colonel M. CHANTRENS.
